

Montréal, le 15 février 2021

PAR COURRIEL — [OTC.CETA-CEAT.CTA@otc-cta.gc.ca](mailto:OTC.CETA-CEAT.CTA@otc-cta.gc.ca)

Madame Marcia Jones  
Dirigeante principale, Stratégies  
Office des Transports du Canada  
15, rue Eddy  
Gatineau, Québec  
K1A 0N9

Objet : Demande d'exemption spécifique — Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées (RTAPH)

---

Madame,

Conformément à votre appel de demandes de dérogation du Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées faites auprès des fournisseurs de services de transport, veuillez trouver nos commentaires concernant les dispositions du RTAPH pour lesquelles ils souhaitent une exemption temporaire.

Nos positions et commentaires reposent sur les principales considérations suivantes :

- Dans une large proportion, nous estimons que certaines dispositions contenues dans la première phase du RTAPH étaient demandées par la clientèle ou auraient dû déjà être réalisées selon les exigences de l'office du transport du Canada ;
- La pandémie actuelle frappe durement l'industrie touristique mondiale ainsi que les voyages d'affaires, ce qui amène des enjeux budgétaires considérables aux transporteurs, institutions et aux infrastructures ;
- Le Canada, par son organisme de réglementation désigné comme étant l'Office de transport du Canada, doit se positionner clairement comme un leader en matière d'exigences afin de protéger le droit fondamental des personnes handicapées à des services de transport accessibles et poursuivre son mandat qui consiste à rendre le réseau national de transport du Canada le plus accessible au monde ;

Dans le contexte pandémique particulier, nous estimons que les délais proposés par Kéroul pour l'application du RTAPH doivent être imposés selon notre tableau fourni en ANNEXE 1 après ce qui sera désigné comme la fin reconnue par le Gouvernement du Canada de la pandémie.

Nous espérons ainsi que la mise en place des mesures soit planifiée et priorisée en conséquence.

Recevez, madame Jones, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Michel Barbier, M.A.P.  
Directeur général

P. j. : Annexe 1

Copie conforme : Confédération des organismes de personnes handicapées (CO-PHAN)

## QUI NOUS SOMMES

Interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme du Québec en matière d'accessibilité, Kéroul est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1979 et dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

[www.keroul.qc.ca](http://www.keroul.qc.ca)